

BOURGEOISIE DE GRIMISUAT

BUDGET 2026





BUDGET 2026

Table des matières

Convocation aux Assemblées Primaire et Bourgeoisiale	3
Aperçu du budget de fonctionnement et d'investissements	4
Attestation d'exception message introductif et plan financier	5



BUDGET 2026

ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'assemblée primaire est convoquée, à la salle Multibleck, le

Lundi 15 décembre 2025 à 19h00

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président et des membres du Conseil
3. Présentation de la planification financière 2026-2029 et du budget 2026
4. Approbation du budget 2026
5. Approbation du taux d'indexation fiscale
6. Prolongation pour une durée de 3 ans, de certains périmètres des zones réservées
7. Adhésion à l'association des cycles d'orientation de la région de Sion
8. Validation du règlement de police
9. Validation du règlement relatif aux appareils de prise de vue et d'enregistrement d'images dans l'espace public communal
10. Divers

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée immédiatement après l'assemblée primaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2026
3. Approbation du budget 2026
4. Demande d'admission d'un nouveau bourgeois – décision de l'Assemblée bourgeoisiale
5. Divers

L'administration communale

L'ensemble des documents destinés à la validation des points de l'ordre du jour sont disponibles :

- Auprès du bureau de l'administration communale durant les heures d'ouverture des guichets
- Sur le site internet de la Commune : www.grimisuat.ch

Le fascicule du budget peut être obtenu au guichet de l'administration communale, sur demande par courriel à administration@grimisuat.ch ou par téléphone au 027 399 28 52.

BUDGET 2026

BILAN		Comptes 2024 31.12.2024
1	<u>Actif</u>	
10	<i>Patrimoine financier</i>	
1011.00	C/C Municipalité de Grimsuat	107'017.30
1080.00	Biens-Fonds	24'080.00
	Total de l'actif	131'097.30
2	<u>Passif</u>	
29	<i>Capitaux propres</i>	
2990.00	Résultat annuel	6'317.85
2999.00	Résultats cumulés des années précédentes	124'879.45
	Total du Passif	131'197.30

FONCTIONNEMENT		Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
3	<u>Charges</u>			
022.3130.00	Cotisation Fédération Bourgeoisies VS	250.00	250.00	250.00
022.3132.00	Frais de contrôle des comptes	540.50	540.00	540.00
022.3132.10	Frais de notaire	-	-	-
022.3132.20	Honoraires de prestataires externes	-	25'000.00	-
022.3137.00	Impôt foncier	13.65	15.00	15.00
022.3441.00	Ajustement des valeurs biens-fonds (natures)	-	-	-
	Total des Charges	804.15	25'805.00	805.00
4	<u>Revenus</u>			
022.4441.00	Ajustement des valeurs biens-fonds	7'022.00	-	-
	Total des Revenus	7'022.00	-	-
Excédents de Charges (+) / Revenus (-)		-6'217.85	25'805.00	805.00

ANNEXE : néant



Grimisuat, le 11 novembre 2025

**Attestation d'exigences allégées en matière de compte et non obligation de
présenter le message introductif et l'annexe aux comptes annuels
Budget 2026**

Art. 37 OGFCo : Exception

*1 les bourgeoisies sont mises au bénéfice d'exigences allégées en matière de
présentation du budget. Elles sont dispensées :*

- a) de l'aperçu du compte de résultats et des investissements;*
- b) de l'analyse des indicateurs financiers;*
- c) de l'aperçu du compte de résultats échelonnés;*
- d) de l'aperçu du compte de résultats selon la classification fonctionnelle
lorsque ce dernier ne porte que sur une fonction;*
- e) de l'aperçu du compte des investissements selon la classification
fonctionnelle;*
- f) de l'aperçu du bilan et du tableau de flux de trésorerie*

2 N'ont pas l'obligation de présenter le message introductif, les bourgeoisies dont:

- a) le bilan ne comptabilise aucun découvert, et*
- b) le total du bilan est inférieur à 2 millions de francs, et*
- c) les revenus bruts du compte de résultats (sans les imputations internes) sont
inférieurs à 200'000 francs, les seuils sont calculés sur la base de la
moyenne des deux derniers exercices clos, et*
- d) aucun investissement relevant de la compétence du législatif communal n'est
planifié dans les 4 prochaines années.*

*3 Ces bourgeoisies attestent dans le budget qu'elles remplissent les conditions ci-
dessus.*

La Bourgeoisie de Grimisuat atteste qu'elle remplit les conditions de l'art. 37 OGFCo
et qu'elle bénéficie des exigences allégées en matière de compte et de non obligation
de présenter le message introductif et l'annexe aux comptes annuels.

BOURGEOISIE DE GRIMISUAT
Le Président* Le Secrétaire

Raphaël Vuigner

Sébastien Penon